



CDENF/Bu(2020)PV2 7 juillet 2020

Deuxième réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)

1er juillet 2020

Rapport de la réunion

- 1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
- 1. Le Bureau du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) a tenu sa deuxième réunion le mercredi 1^{er} juillet 2020. La réunion s'est tenue par vidéoconférence, comme prévu dans son mandat.
- 2. Mme Maria-Andriani Kostopoulou, Présidente du CDENF, a ouvert la réunion et a souhaité la bienvenue aux autres membres du Bureau. La liste des participants figure à l'annexe I. Le projet d'ordre du jour a été adopté tel qu'il figure à l'annexe II.

2. Mise à jour par le Secrétariat

- 3. Le Secrétariat a informé le Bureau que le 23 juin 2020, le groupe de rapporteurs sur les questions sociales et de santé (GR-SOC) a examiné le 2ème rapport sur la mise en œuvre de la stratégie pour les droits de l'enfant (2016-2021) et a discuté d'un certain nombre de changements. Le rapport a été approuvé pour communication au Comité des Ministres pour adoption sans autre débat le 1^{er} juillet 2020. Le Bureau a pris note de la mise à jour et a invité le secrétariat, suite à l'adoption du rapport, à informer toutes les délégations du CDENF de son adoption.
 - 3. La pandémie COVID-19, l'impact sur les enfants et leurs droits et les actions possibles à envisager par le CDENF bilan du premier échange du CDENF et prochaines étapes
- 4. La Présidente a chaleureusement remercié le Secrétariat pour la préparation de ce premier échange de vues thématique du CDENF et a en particulier félicité Mme Hanna Vseviov du Bureau pour son excellente présentation de l'expérience estonienne de la pandémie COVID-19.

- 5. Le Bureau a estimé que le rapport de synthèse sur cet échange^{1,} tel que complété par un résumé des informations relatives aux domaines d'action prioritaires constituerait une bonne base pour la poursuite de l'examen des futures propositions et qu'il devrait être examiné par le CDENF lors de sa prochaine réunion plénière.
- 6. Le Bureau a noté que la "Compilation des réponses sur l'impact de la pandémie COVID-19 sur les enfants, leurs droits et les systèmes de protection de l'enfance et les propositions de domaines et d'actions prioritaires du CDENF²" continuerait à être mise à jour par le Secrétariat afin d'inclure les dernières contributions reçues.
- 7. Le Bureau a discuté des actions prioritaires suivantes pour les prochains mois :
 - Organisation d'une session plénière en tant que deuxième échange thématique virtuel du CDENF sur la préparation de la nouvelle stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027), y compris l'examen et l'approbation d'un questionnaire (17 septembre 2020);
 - Sur la base de la compilation actualisée des réponses et de l'échange de vues, préparation d'un document du CDENF mettant en évidence les questions clés, les bonnes pratiques et les initiatives, les lacunes identifiées et les éventuelles actions recommandées. Ce document pourrait être soumis au CDENF pour approbation lors de la prochaine réunion plénière (16-18 novembre 2020);
 - Préparation d'un projet de concept pour une série de webinaires plus spécifiques et pratiques pour les délégations du CDENF à mettre en œuvre entre décembre 2020 et décembre 2021 (jusqu'à 2 webinaires);
 - Préparation d'une liste d'échanges et de webinaires virtuels, organisés par d'autres secteurs du Conseil de l'Europe et partenaires, qui sont pertinents pour les travaux du CDENF, pour communication aux délégations du CDENF pour information et participation, en fonction de leur disponibilité et de leur intérêt.
- 7. Le Bureau est convenu que les délégations du CDENF devraient être informées des événements virtuels et/ou des webinaires du Conseil de l'Europe sur des sujets en rapport avec les travaux du CDENF, et devraient recevoir les documents de travail pertinents. Ils ont noté le nombre croissant d'événements virtuels disponibles et ont considéré que les propositions élaborées pour le CDENF devraient être basées sur des sujets d'intérêt prioritaires, et prendre une approche très pratiques, afin de soutenir les principaux résultats attendus du Comité.

4. Projet de stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027)

- 8. Le Secrétariat a présenté le programme de travail, le calendrier et les méthodes de travail proposés pour la phase préparatoire de la prochaine stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027). Une liste des organes et comités pertinents du Conseil de l'Europe ainsi qu'une liste non exhaustive de partenaires extérieurs potentiels ont également été présentées ; la plupart d'entre eux seront impliqués dans le développement de la nouvelle stratégie au cours des prochains mois, selon différentes méthodes de travail (échanges bilatéraux ou consultation écrite).
- 9. Le Secrétariat a informé le Bureau qu'un audit du Conseil de l'Europe sur l'évaluation des stratégies était en cours, et devrait être disponible en septembre 2020. Les résultats seraient directement pertinents et devraient être pris en compte lors de l'élaboration du nouveau projet de stratégie. Il a été rappelé que plusieurs membres et observateurs de l'ancien Comité Ad hoc pour les droits de l'enfant (CAHENF) avaient participé au

-

¹ Voir CDENF(2020)14.

² "Compilation des réponses sur l'impact de la pandémie COVID-19 sur les enfants, leurs droits et les systèmes de protection de l'enfance et propositions de domaines et d'actions prioritaires du CDENF" (Document de travail CDENF/Bu(2020)INF1 REV 1, restreint)

questionnaire de l'audit, et que sur la base des critères établis par les auditeurs, la stratégie actuelle avait été hautement classée et pouvait être considérée comme une bonne pratique. Le Bureau a discuté et convenu de quelques modifications à apporter au programme de travail et au calendrier proposés, avant qu'ils ne puissent être transmis à toutes les délégations du CDENF pour examen.

5. Travaux du comité d'experts subordonné et des groupes de travail, méthodologie et méthodes de travail

5.1. CJ-ENF/ISE

- 10. Le Bureau a discuté des méthodes de travail proposées pour le CJ-ENF/ISE et a examiné une proposition de programme de travail, telle qu'elle figure dans le document de travail CDENF/BU(2020)02 prov.
- 11. Compte tenu du fait que ces documents devraient être approuvés par consensus avec le Bureau du CDCJ, le Bureau du CDENF a invité le Secrétariat à informer le Secrétariat et le Président du CDCJ de leur préférence pour que des réunions conjointes des Bureaux et des secrétariats soient organisées à l'avenir, afin de traiter efficacement toute considération de planification et tout document de travail important concernant les travaux du CJ-ENF/ISE.
- Le Bureau du CDENF a estimé que le programme de travail proposé restait ambitieux. bien que la première réunion du comité ne se tiendrait qu'en septembre 2020. Il a examiné les éléments proposés pour les première et deuxième réunions, et a souligné que les experts devraient être informés qu'au moment de la préparation de l'étude de faisabilité, les rapports devraient inclure autant que possible des projets d'éléments d'un éventuel instrument juridique et une feuille de route des éventuels outils pratiques, le cas échéant. Une présentation de la typologie des instruments juridiques devrait être organisée, car de nombreux experts ne sont pas familiers avec les travaux du Conseil de l'Europe. Prenant en compte l'expérience du Comité en matière de négociation et l'approbation des projets d'instruments juridiques, ils ont souligné que la période de préparation de l'étude de faisabilité devrait être aussi courte que possible, afin que davantage de temps puisse être consacré à la préparation et à la rédaction de l'instrument juridique et/ou des outils pratiques pertinents. Ils ont également examiné le projet de mandat proposé pour un consultant ou une équipe de consultants pour soutenir les deux volets de travail (séparation des parents/ procédure de limitation des responsabilités parentales ou placement d'un enfant) et ont souligné que la description de l'expertise requise ne devrait pas se limiter à la recherche judiciaire mais plutôt aux deux domaines de travail du comité.
- 13. Enfin, ils n'ont pas exclu qu'étant donné l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les travaux intergouvernementaux, et nonobstant des mises à jour régulières sur les progrès et l'examen des résultats obtenus par le CJ/ENF-ISE, il pourrait être nécessaire, en temps utile, d'envisager de demander au Comité des Ministres une prolongation du mandat du CJ/ENF-ISE au-delà de 2021.
- 14. Le Bureau a discuté et considéré que, à la lumière de la situation actuelle et des méthodes de travail appliquées pendant la pandémie COVID-19, il serait préférable que les postes de Président-e et de Vice-président-e soient occupés par des membres qui ont déjà une connaissance et une expérience approfondies des travaux des comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe, cela étant un critère principal pour ce processus de nomination.
- 15. Au regard des membres sélectionnés, le Bureau a estimé qu'une proposition pourrait être faite pour que ces postes soient occupés par M. Seamus Carroll (Irlande) et respectivement M. Ewald Filler (Autriche), sous réserve de leur intérêt et de leur disponibilité. Il a été reconnu que les deux experts ont une grande expérience des travaux du Comité européen de coopération juridique (CDCJ) et respectivement de l'ancien Comité Ad hoc pour

les droits de l'enfant (CAHENF), et actuellement du CDENF, ainsi que de la préparation et de la négociation d'instruments juridiques dans le domaine des droits de l'enfant.

- 16. Par ailleurs, le Bureau du CDENF a reconnu que cette proposition pourrait être perçue par certains comme bouleversant les critères de l'équilibre entre les sexes et susciterait des préoccupations pertinentes. Toutefois, il a également été noté que le CJ/ENF-ISE était composé d'un nombre supérieur de femmes (six) que d'hommes (quatre) et qu'au moment de la sélection, le Bureau avait été conscient de la nécessité d'atteindre un équilibre global entre les femmes et les hommes au sein du Comité. Enfin, il a également été rappelé que, conformément à la résolution CM/Res(2011)24, le mandat du/de la Président-e et du/de la Vice-président-e est d'un an, et qu'il peut être renouvelé une fois.
- 17. Le Bureau a invité le Secrétariat du CDENF à communiquer ces propositions au Bureau du CDCJ, ainsi que le document de travail révisé CDENF/Bu(2020)02, en vue de finaliser le processus et d'entamer les travaux préparatoires dans les meilleurs délais.

5.2. Groupe de travail sur les réponses à la violence à l'égard des enfants (CDENF-GT-VAE)

- 18. La Présidente a félicité M. Matthew Vella, membre du Bureau du CDENF et président du groupe de travail, pour sa première réunion dans cette fonction, les 23 et 24 juin 2020.
- 19. Le Président du groupe de travail a exprimé sa satisfaction sur le déroulement et les résultats de la réunion et en a donné un aperçu et un résumé.
- 20. Le Secrétariat a en outre informé le Bureau que la réunion avait été axée sur les deux questions de la déclaration obligatoire de la violence à l'égard des enfants et de la violence entre pairs (plus précisément, les "comportements sexuels préjudiciables"); tous les membres du groupe et plusieurs organisations observatrices avaient participé à la première réunion. En ce qui concerne les résultats de la réunion, le groupe a convenu que la priorité devrait être donnée à la rédaction d'une recommandation sur la question du signalement obligatoire. Compte tenu de la nature sensible de la violence entre pairs et des comportements sexuels abusifs des enfants, il convient d'abord de poursuivre les travaux afin d'approfondir cette question et de préparer un rapport approfondi compilant les approches du sujet et les bonnes pratiques pertinentes de toute l'Europe.
- 21. Le CDENF et son Bureau seront respectivement informés des résultats des prochaines réunions CDENF-GT-VAE des 5-6 octobre et 1-2 décembre 2020.

6. Admission d'autres observateurs au CDENF et à son organe subordonné

- 22. Le Secrétariat a informé le Bureau de plusieurs échanges informels avec différentes organisations non gouvernementales qui seraient potentiellement intéressées à faire une demande de statut d'observateur auprès du CDENF et/ou du CJ-ENF/ISE.
- 23. Conformément à la décision prise par le CDENF réuni en séance plénière lors de sa première réunion (4-6 février 2020), le Bureau a examiné et convenu que les critères suivants pourraient être appliqués à une organisation requérante avant qu'une décision puisse être prise conformément à la section III, C8 a) de la résolution CM/Res(2011)24³:

³ III. Composition/ C. Observateurs/ 8a fournit: « en règle générale, l'admission au sein des comités directeurs, des comités ad hoc ou des organes subordonnés responsables devant ces derniers, d'observateurs qui en ont fait la demande au/à la Secrétaire Général(e) relève d'une décision unanime du comité directeur ou ad hoc concerné ; en l'absence de décision unanime, la question peut être renvoyée au Comité des Ministres, à la demande des deux tiers des membres du comité concerné. La décision est alors prise à la majorité des deux tiers des représentants habilités à siéger au Comité des Ministres ; »

- a) démontrer une large expérience dans les domaines de compétence du CDENF, ou respectivement de son comité subordonné (CJ/ENF-ISE);
- avoir la capacité d'apporter une contribution efficace et de qualité au CDENF et/ou à son organe subordonné (sur la base de ses capacités et des ressources humaines et matérielles correspondantes)
- c) disposer d'une représentation adéquate à l'échelle européenne et, le cas échéant, à un niveau plus large.
- 24. Le Bureau a invité le Secrétariat du CDENF à communiquer ces propositions de critères au Bureau du CDCJ et, sous réserve de leurs avis et propositions supplémentaires, à faire rapport en retour afin qu'un consensus puisse être atteint sur un ensemble de critères objectifs en ce qui concerne les éventuelles demandes de statut d'observateur auprès du CJ/ENF-ISE.
- 25. En ce qui concerne les éventuelles demandes de statut d'observateur auprès du CDENF, le Bureau a invité le Secrétariat du CDENF à communiquer ces critères proposés au CDENF pour qu'une décision finale soit prise en temps utile.

7. Date de la prochaine réunion du Bureau

25. Le Bureau est convenu de tenir sa prochaine réunion par vidéoconférence la première ou la deuxième semaine d'octobre (date à confirmer en fonction des disponibilités des membres), et sous réserve de confirmation de sa proposition par le Bureau du CDCJ, toute autre réunion conjointe supplémentaire avec ce dernier selon les besoins et en tenant compte des disponibilités des membres du Bureau du CDCJ et du CDENF.

8. Questions diverses

26. Aucune autre question n'a été abordée.

ANNEXE I - Ordre du jour

- 1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
- 2. Mise à jour par le Secrétariat
- La pandémie COVID-19, l'impact sur les enfants et leurs droits et les actions possibles à envisager par le CDENF - bilan de la première bourse du CDENF et prochaines étapes
- 4. Projet de stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027)
- Travaux du comité d'experts subordonné et des groupes de travail, méthodologie et méthodes de travail
 - 5.1. CJ-ENF/ISE
 - 5.2. Groupe de travail sur les réponses à la violence à l'égard des enfants (CDENF-GT-VAE)
- 6. Admission d'autres observateurs au CDENF et à son organe subordonné
- 7. Date de la prochaine réunion du Bureau
- 8. Questions diverses

ANNEXE II - Liste des participants

MEMBRES DU BUREAU DU CDENF

Mme Maria-Andriani Kostopoulou (Présidente) Avocate, Cour suprême, Grèce

Mme Ružica Boškić

Secrétaire, Ministère du travail, de la famille, des affaires sociales et de l'égalité des chances, Slovénie

M. Matthew Vella

Directeur général, Autorité des normes de protection sociale, Malte

Mme Hanna Vseviov

Chef de service, Service de l'enfance et de la famille

Ministère des affaires sociales, Estonie

DGII - Direction générale de la démocratie, Division des droits de l'enfant

Mme Regina Jensdottir

Coordinatrice des droits de l'enfant, cheffe de division

Mme Livia Stoica Becht

Secrétaire du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)

Responsable de programme

Mme Maren Lambrecht-Feigl

Co-secrétaire du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)

Responsable de programme

Mme Tara Beattie, Conseillère de programme

Mme Aroa Fandiño, Chargée de mission